



Monsieur LAGREZE Robert
Président de la Communauté de Communes
« Garonne et Canal »
4, rue de la Mouscane
82700 MONTECH

à

Monsieur DEMANGE Henri
Président de la Commission particulière du
débat public du projet de LGV Bordeaux
Toulouse
7, rue de Sébastopol
31000 TOULOUSE

Montech, le 16 Novembre 2005

Réf : RL/CC/ CA - 05-154

Monsieur le Président,

Les vices présidents et le Président de la Communauté de Communes Garonne et Canal souhaitent exprimer leur engagement favorable au projet de la ligne à grande vitesse Bordeaux – Toulouse. Concernée en premier lieu par ce projet, la Communauté de Communes Garonne et Canal a délibéré le 25 juin 2005, en faveur d'une participation active au sein du débat public. En effet, les membres de la Communauté de Communes se sont largement impliqués en participant et en intervenant à l'ensemble des réunions publiques menées durant l'année 2005.

Au mois de septembre dernier, le Conseil Général a invité les collectivités locales directement concernées par ce projet, à constituer un pôle de réflexion et de représentation auprès du maître d'ouvrage Réseau Ferré de France. Conscients des enjeux qui se profilent pour leur territoire, la Communauté de Communes Garonne et Canal a répondu favorablement à la proposition du département.

Quelque soit le choix d'implantation du projet, les responsables du territoire Garonne et Canal n'ignorent pas les impacts territoriaux auxquels leur commune sera soumise. A ce titre, et au nom des élus de la Communauté de Communes Garonne et Canal, je demande à ce que notre collectivité locale soit associée systématiquement à toute démarche de réflexion qui se poursuivra après la clôture du débat public.

Certain que vous comprendrez les préoccupations de responsables politiques locaux et le positionnement de notre Communauté de communes, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes respectueuses salutations,

Le Président


Robert LAGREZE

